

CONTRAT DE RÉVISION

INFACO®

1 CONTRAT PAR MALLETTE

- **89 € HT** : pour les ensembles **sécateur** remis **avant le 08/05/22**
115 € HT : pour les ensembles **sécateur** remis **après le 08/05/22**
- **36 € HT** : pour les ensembles **attacheuse** remis **avant le 07/06/22**
55 € HT : pour les ensembles **attacheuse** remis **après le 07/06/22**

**À ENREGISTRER DANS
L'ESPACE PROFESSIONNEL**

OPTION 1 (sans prolongation de garantie) :

Cette révision vous permettra de reprendre la saison de taille ou d'attachage dans les meilleures conditions mais elle ne vous donne droit à aucune garantie supplémentaire.

OPTION 2 (avec prolongation de garantie) :

Cette révision prolongera votre garantie toute la saison de taille ou d'attachage 2021/2022.

VOIR AU **VERSO** LE DÉTAIL DE LA RÉVISION ET DES OPTIONS AINSI QUE LES CONSIGNES POUR LE DÉPÔT DE VOS OUTILS

Viticulture Arboriculture Espaces verts Élagage Autre :

N° de l'outil : avec : MEDIUM MAXI DSES

Nom, Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Votre distributeur : Intervenant :

Date du dépôt : / / • Sécateur (**avant** le 09/05/22 89 € HT - **après** le 09/05/22 115 € HT)

• Attacheuse (**avant** le 07/06/22 36 € HT - **après** le 07/06/22 55 € HT)

Tampon du distributeur :

OPTION 1 (sans prolongation de garantie)

OPTION 2 (avec prolongation de garantie)

OPTION 3 (avec reprise) au prix de € HT net reprise déduite



**HIVERNAGE OBLIGATOIRE
AVANT TRANSPORT**

J'accepte que les informations recueillies au titre des opérations de révision soient conservées et utilisées par la société INFACO pour l'envoi de newsletters, offres promotionnelles et autres offres spéciales relatives aux produits et services de la Société INFACO.

Pour permettre le transport dans les règles de sécurité, je certifie vous remettre ce jour ma (mes) batterie(s) LITHIUM en état d'hivernage (selon la procédure inscrite dans la notice d'utilisation).

Facturation et paiement de la révision à votre distributeur.

- Si votre ensemble nécessite des réparations en plus des pièces changées lors de la révision, celles-ci vous seront facturées mais au-delà de 80 € un devis vous sera proposé.
- Demande du changement de lame en supplément pour F3010 Médium et Maxi et pour F3015 Maxi: oui
- Accord (sans devis) pour changement de batterie si nécessaire: oui NON

Signature du client :

Observations du client:

1. CONTRAT DE RÉVISION

Le présent document définit les conditions et modalités de la révision des sérateurs (les « Sérateurs ») et des attacheuses (les « Attacheuses ») (dénommés ensemble les « Ensembles INFACO ») vendus par la société INFACO (RCS n°335 063 152) (la « Société INFACO ») et son réseau de distributeurs et de revendeurs (le(s) « Distributeur(s) INFACO ») aux clients professionnels (le(s) « Clients »).

Le présent document complète les conditions et indications fournies dans les offres spéciales de révision adressées par la Société INFACO aux Clients et également disponibles dans les points de vente des Distributeurs INFACO. Toutefois, les présentes conditions s'appliquent indépendamment de la réception ou non par le Client des offres spéciales de révision adressées par la Société INFACO, notamment pour ce qui concerne les conditions de prolongation de la garantie. La Société INFACO délègue aux Distributeurs INFACO la partie administrative et logistique des opérations de révision :

- Renseignement des informations relatives aux Ensembles INFACO à réviser, aux tarifs applicables (en fonction de la date de remise de l'Ensemble INFACO), aux cas de révision applicables, aux conditions particulières de révision, aux observations formulées par le Client, etc. ;
- Réception et stockage des Ensembles INFACO remis par le Client, en vue de leur enlèvement par la Société INFACO aux fins de révision ;
- Réception et stockage des Ensembles INFACO révisés retournés par la Société INFACO, en vue leur récupération par le Client ;
- Réception des règlements liés aux opérations de révision.

Nonobstant cette délégation, le Client est informé que la révision des Ensembles INFACO est opérée par la Société INFACO, de sorte que le contrat de révision est conclu directement entre la Société INFACO et le Client.

2. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENSEMBLES INFACO À RÉVISER

Le Client fournit au Distributeur INFACO l'ensemble des renseignements nécessaires pour la prise en charge de la révision et notamment les informations suivantes :

- Identité, activité et coordonnées complètes du Client ;
- Références complètes des Ensembles INFACO ;
- Observations ou demandes particulières de révision et/ou de changement de certaines pièces.

Pour permettre une révision optimale des Ensembles INFACO, les informations et observations fournies par le Client doivent être précises, complètes et exhaustives.

La Société INFACO procède en tout état de cause à la révision des Ensembles INFACO qui sont remis par le Client, de sorte qu'aucune réclamation ne saurait lui être faite et sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'erreur, d'omission et/ou d'anomalie quelconque sur les données ou les Ensembles INFACO concernés par la révision (ex : l'Ensemble INFACO remis pour révision n'est pas le bon).

Ces renseignements sont saisis par le Distributeur INFACO sur une plateforme numérique gérée par la Société INFACO, de façon à ce que cette dernière puisse y avoir directement accès afin de faciliter la mise en œuvre de la révision. Une fois les renseignements saisis, le Distributeur INFACO remet au Client un récapitulatif du contrat de révision - auquel sont annexées les présentes – dont la signature par le Client emporte acceptation ferme et sans réserve des présentes conditions.

3. CAS DE RÉVISION

Il est rappelé que les Ensembles INFACO achetés neufs sont garantis pendant une durée d'une année (12 mois) à compter de la date à laquelle la carte de garantie est dûment remplie et retournée par le Client ou à défaut à compter de la date de départ usine des Ensembles INFACO (selon les conditions contractuelles de garantie figurant dans la notice originale). Les Ensembles INFACO devront être révisés par INFACO dès la fin de la première saison d'utilisation pour bénéficier d'une prolongation de garantie de 1 saison supplémentaire par rapport à la date d'achat.

Cette garantie ne pourra excéder les 3 saisons par rapport à la date d'achat sous condition d'avoir effectué 2 révisions chez INFACO consécutivement à la première et la deuxième saison d'utilisation.

Les Ensembles INFACO à réviser doivent être remis par le Client au Distributeur INFACO au plus tard entre les mois de mai et août de l'année de révision.

Lors de la saisie des renseignements pour la révision, le Client et le Distributeur INFACO sélectionnent l'un des trois cas suivants selon les conditions ci-après.

Cas 1 (sans prolongation de garantie) :

- Conditions : si l'Ensemble INFACO ne remplit pas les conditions du Cas 2 ci-après.
- Inclus dans la révision :
- Pièces contrôlées et pièces changées automatiquement (voir point 4 ci-dessous) ;
- Frais de port retour de l'usine en Chronopost/Express et coûts de main-d'œuvre usine en cas de SAV nécessaire sur la Campagne suivant la révision.
- Exclus de la révision :
- Coûts de réparation et/ou de changement de pièces défectueuses parmi les pièces contrôlées (autres que les pièces changées automatiquement) (voir point 4 ci-dessous) ;
- Frais de port aller à l'usine en cas de SAV nécessaire sur la Campagne suivant la révision.

Cas 2 (avec prolongation de garantie) :

- Inclus dans la révision :
- Pièces contrôlées et pièces changées automatiquement (voir point 4 ci-dessous) ;
- Coûts de réparation et/ou de changement des pièces défectueuses (toutes pièces défectueuses) ;
- Frais de port retour de l'usine en Chronopost/Express et coûts de main-d'œuvre usine en cas de SAV nécessaire sur la Campagne suivant la révision.
- Exclus de la révision : frais de port aller à l'usine en cas de SAV nécessaire sur la Campagne suivant la révision, coût de la main d'œuvre revendeur et pièces d'usure durant la campagne.

Cas 3 (reprise et remplacement à neuf) :

L'Ensemble INFACO mis en révision peut être repris et remplacé par un Ensemble INFACO facturé au prix neuf, déduction faite de la valeur de reprise (selon le barème de reprise en vigueur). Information batteries : La durée de vie des batteries des Ensembles INFACO est à titre indicatif de 5 Campagnes. Si tel n'était pas le cas, la Société INFACO procède, lors de la révision, au remplacement à neuf de la batterie dans les conditions suivantes.

- Conditions : (non applicable aux batteries SL), sous condition que l'Ensemble INFACO concerné ait toujours été révisé par la Société INFACO, prorata applicable après l'expiration de la garantie de l'Ensemble INFACO.
- Prorata : le prix de la batterie neuve de remplacement est calculé sur la base d'un prorata déterminé selon le nombre de Campagnes d'utilisation de la batterie : $\text{prix} = [\text{prix neuf} / 5] \times \text{nombre de Campagnes d'utilisation}$ (ex : pour une batterie F3010 ayant tenu 3 Campagnes : $[350 \text{ € H.T.} / 5] \times 3 = 210 \text{ € H.T.}$).

4. CONDITIONS ET MODALITÉS GÉNÉRALES DE LA RÉVISION

Pour la révision des Sérateurs :

- Pièces changées automatiquement : lame standard acier, capot droit, inter demi-ouverture, carter droit et gauche, axe de lame, bague graphite, bouchon de graissage, rondelle de blocage, écrou, vis et système de blocage écrou, lamelle de blocage, rondelle de frottement, butée à aiguilles.
- Pièces contrôlées : contrôle contact, contrôle moteur, rectification crochet, graissage réducteur, rivet de fixation de lame, mise à jour cartes électroniques, graissage couple conique, pignon crémaillère, contrôle câblage batterie, boîtier de commande.

Pour la révision des Attacheuses :

- Pièces changées automatiquement : passe-fil, câble bloque-fil, affûtage du bloque-fil, tous les ressorts.
- Pièces contrôlées : passage du fil, nettoyage et contrôle des galets de freinage, frein bobine, nettoyage complet extérieur, démontage et nettoyage complet de la tête, graissage du haut de la coque, rotation moteur, comptage du nombre de tours et arrêt position, câblage batterie, chargeur.

Les listes des pièces changées et/ou contrôlées peuvent varier en fonction des modèles d'Ensembles INFACO et d'une année sur l'autre. Le Client est invité en tout état de cause à se référer aux offres spéciales de révision adressées par courrier et disponibles chez les Distributeurs INFACO. En sus des pièces changées automatiquement (telles que susvisées) tout changement et/ou réparation de pièces contrôlées (telles que susvisées) est facturé au Client, sauf dans le Cas 2 (avec prolongation de garantie). Dans ce cas, un devis est proposé au Client pour tout changement et/ou réparation d'un coût supérieur à 80 € HT. En dessous de 80 € HT, le coût de changement et/ou réparation des pièces est facturé au Client mais ne fait pas l'objet d'un devis. Le prix de la révision des Ensembles INFACO dépend de la date de remise de l'Ensemble INFACO en question : prix différent selon que le Sérateur est remis avant le **09/05/2022** ou que l'Attacheuse est remise avant le **07/06/2022** (se reporter aux offres spéciales de révision transmises par courrier et disponibles chez le Distributeur INFACO). Dans le cas où l'Ensemble INFACO remis pour révision a préalablement fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol par son propriétaire initial, le prix de la révision dudit Ensemble INFACO reste en tout état de cause dû par la personne l'ayant apporté pour révision, et la Société INFACO décline toute responsabilité quant à l'issue et au retour de l'Ensemble INFACO révisé à la personne l'ayant apporté.

5. CONDITIONS ET INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES

Préalablement à la remise pour révision, le Client est tenu de vérifier que la batterie LITHIUM du Sérateur est en état d'hivernage selon la procédure décrite au paragraphe « mode hivernage » de la notice d'utilisation. La remise du Sérateur et la signature du récapitulatif du contrat de révision vaut reconnaissance et certification par le Client que les batteries LITHIUM sont en état d'hivernage.

Le Client doit également s'assurer que le gilet porte-batterie, les bretelles, la boîte de pièces, le support de boîtier de commande, les aérosols et tous ses effets personnels soient retirés de la mallette de l'Ensemble INFACO remise pour révision. A défaut, la Société INFACO ne saurait être tenue responsable de toute perte et/ou non restitution de tels éléments postérieurement à la révision.

Pour permettre le changement des lames au titre des pièces changées (voir point 4 ci-dessus), les Sérateurs F3000, F3002, F3005 et F3010 doivent être remis avec la tête «Standard» et le Sérateur F3015 avec la tête «Standard» ou «Medium». À défaut ou pour toute autre version, la lame sera changée sur demande expresse du Client et fera l'objet d'une facturation.

6. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles du Client collectées via la plateforme numérique sont utilisées, traitées et conservées par la Société INFACO uniquement pour les besoins des opérations de révision des Ensembles INFACO. Conformément à la réglementation relative aux données personnelles, le Client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et de portabilité des données personnelles le concernant qui auront été collectées à l'occasion des opérations de révision des Ensembles INFACO. Le Client peut exercer ces droits en contactant la Société INFACO à l'adresse suivante : contact@infaco.fr. Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Si le Client y consent expressément par la case à cocher prévue au recto du contrat de révision, les informations recueillies au titre des opérations de révision des Ensembles INFACO pourront être conservées et utilisées par la Société INFACO pour l'envoi de newsletter, offres promotionnelles et autres offres spéciales relatives aux produits et services de la Société INFACO.